

Nom et coordonnées de l'école :

Ecole élémentaire

Commune :

Sauveterre-de -Guyenne

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ECOLE 2ème TRIMESTRE**

Date : 24/03/2026

**Circonscription de La  
Réole**

**Présents :**

**Présidente - (directrice d'école) : Emmanuelle Touraille**

**Inspecteur (trice) de l'éducation nationale :**

Equipe enseignante :	Mme Touraille, Mme Bardet, Mme Lopez, Mme Lobre, Mme Guiral, Mme Manet, Mme Buin-Bourjalliat, M.Nonier
Le maire ou son représentant :	M. Miqueu (maire) Mme Senamaud (adjoint au maire)
DDEN :	
Représentants des parents d'élèves :	Mme Beney Seral, Mme Montenez, Mme Aucoin, Mme Travanut-Frouin, Mme Lendorni, Mme Marsalet, Mme Morin
Invités (personnel municipal,...) :	Mme Demur (adjointe pôle éducation)

**Excusés :** M. Pauly, Mme Bazzani Rose, M.Claverie, Mme Rubeck, Mme Thomas

***Début du conseil d'école : 18h15***

**Secrétaire de séance :** Mme Bardet

**EDUCATION NATIONALE**

**I) Parcours de l'élève**

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève :

Les dispositifs d'aide ont été présentés lors du conseil d'école précédent : PPRE, PPS, PAP (le mode de rédaction du PAP est en train d'être revu : il sera rédigé en conseil des maitres), PAI (les documents concernant les PAI doivent être demandés par les parents, beaucoup de relances cette année car peu de parents ont fait les démarches : si le PAI n'est pas complet il faut suivre le protocole de l'année passée ou appeler le 15), APC.

Il est à noter l'intervention de plus en plus régulière d'autres personnes ressources :

- augmentation des saisines du médecin scolaire (absentéisme) , de l'infirmier (intervention sur l'hygiène, le consentement, participation à des équipes éducatives et demande de conseils),
- augmentation des suivis de la part de la psychologue scolaire.

Parallèlement augmentation de l'intervention des adultes sur des situations de conflits entre élèves, inquiétude des enseignants.

***Interventions :***

« En cas de choc à la tête, y a-t-il un protocole à suivre ? » Le protocole est affiché dans l'école et dans la cantine  
« Partenariat possible pour subvenir au financement des produits pour les poux ? ». A réfléchir.

b) Présentation des dispositifs de la protection de l'enfance :

### Le cadre réglementaire relatif à la protection de l'enfance

Article 434-1 du code pénal	Article 434-3 du code pénal	Article 40 du code pénal	Article 26 Loi du 13 juillet 1983
Obligation à quiconque, ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, d'en informer les autorités judiciaires ou administratives	Oblige quiconque ayant connaissance de privations ou de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur de 15 ans, ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, à en informer les autorités judiciaires ou administratives	Oblige les fonctionnaires de l'éducation nationale à transmettre sans délai au procureur de la république tout crime ou délit dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs	Impose le devoir de discrétion à tous les fonctionnaires.

#### **Loi du 4 mars 2002 sur l'Autorité Parentale**

Les parents sont les premiers responsables et protecteurs de l'enfant.

Les parents sont informés et associés à toutes démarches concernant leurs enfants sauf compromission de l'intérêt de l'enfant.

Les lois du 5 mars 2007 n°2007-293 et du 14 mars 2016 n°2016-297 réformant la protection de l'enfance affirment le rôle central du Président du Conseil Départemental qui se voit confier la coordination des actions menées autour de l'enfant. Elle clarifie la ligne de partage entre les deux grands pôles d'interventions :

#### 1. L'intervention administrative

Le Conseil Départemental, pivot du dispositif, est chargé de recueillir, d'évaluer et de traiter toutes les **informations préoccupantes**, quelles qu'en soient leur provenance, relatives aux mineurs en danger ou susceptibles de l'être, en les centralisant au sein d'un lieu unique : **La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)**.

#### 2. L'intervention judiciaire

La loi réserve ce mode d'intervention lorsque la situation de l'enfant comporte une **notion de péril imminent ou d'infraction pénale**, nécessitant une **protection judiciaire** sans délai.

Le protocole départemental d'accord relatif au recueil, au traitement, et à l'évaluation des informations préoccupantes et des signalements concernant les mineurs en danger ou en risque de l'être définit les circuits de transmission et d'évaluation des écrits relevant de la protection de l'enfance, (cf. fiche 5).

## Circuit de transmission d'une situation d'enfant en danger ou en risque de danger

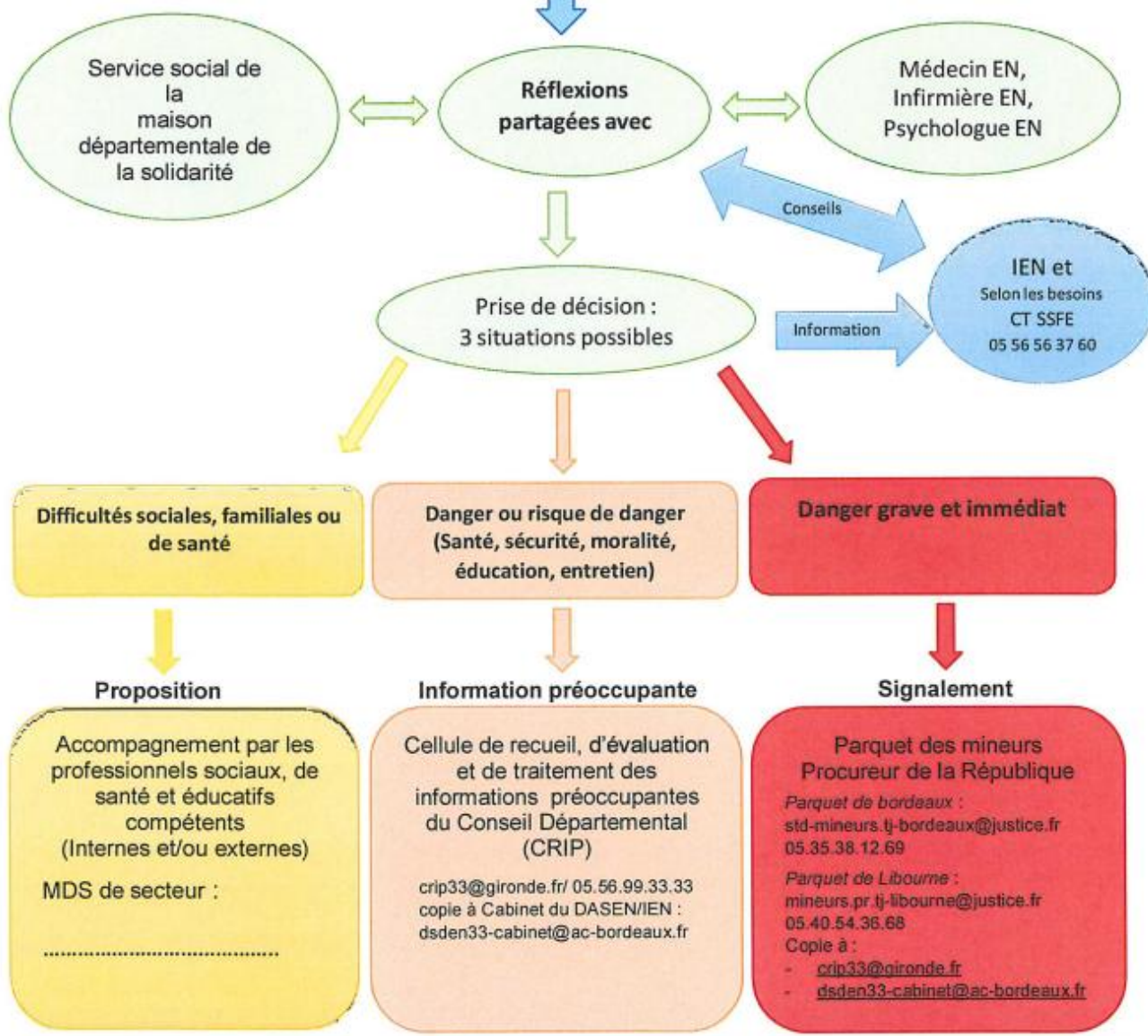
### PREMIER DEGRE

#### REPERAGE

Personnels de l'école / ou personnels extérieurs intervenant dans l'établissement



#### Le Directeur d'école



Les parents ou responsables légaux sont associés à la réflexion à toutes les étapes et informés de la transmission d'une information préoccupante ou d'un signalement concernant leur enfant sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant. 6

Interventions :

Dispositif des « Papillons Blancs » à rediscuter en conseil des maitres, avec la mairie et les parents d'élèves pour un financement.

c) Bilan des évaluations nationales

Evaluation début d'année : 2<sup>e</sup> semaine de septembre pour tous les niveaux.

Evaluation mi-année pour les CP : 2<sup>e</sup> semaine de janvier.

Analyse des résultats de début d'année 2025-2026 :

- Difficultés de plus en plus marquées, plus le niveau de classe augmente. Notre école est presque toujours en dessous des résultats des autres écoles du département et de la circonscription à partir du Ce2.

Attention :

- Ces résultats sont à pondérer sachant que, conformément aux instructions de la DSDEN, nous intégrons les résultats de tous les élèves notamment ceux du dispositif ULIS (10 en cycle 3).

- Augmentation importante des diagnostics de troubles (anciennement DYS) et de TDAH.

- Il peut être difficile pour les élèves de rester concentrés sur un temps imparti pendant un créneau horaire lors de la passation des évaluations, notamment en début d'année .

Ces résultats sont concordants avec les constatations des enseignants notamment concernant le niveau de vocabulaire des élèves, la mémorisation et l'attention.

Les préoccupations des élèves sont loin des attendus de l'école : moins d'envie et de disponibilité (question du temps d'écran, de l'intelligence artificielle...).

## II) Projets et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

- Projets de classe :

*Cycle 2 :*

Classes de CP :

- Le Moulin de la Rouzique en Dordogne (à La Couze-et-Saint-Front), fabrication de papier artisanal (avec les CP-CE1)

Classe de CP-CE1 :

- Ecole du dehors

- Sortie au festival « itinéraires des photographes des voyageurs » à Bordeaux, visite de Bordeaux (avril)

- Le Moulin de la Rouzique en Dordogne (à La Couze-et-Saint-Front), fabrication de papier artisanal (avec les CP)

Classe de CE1-CE2 :

- Projet cinéma et développement durable

- Sortie à la maison de la poterie à Sadirac : fouilles archéologiques, démonstration d'un potier, création de vase en argile

- Sortie au château de Rauzan, land art et activités sportives.

*Cycle 3 :*

Classe de CM1-CM2 :

- Concours Twoulipo : la classe a été retenue 2 fois dans le concours

- Rencontres avec une archéologue qui travaille au CLEM : enluminures au Moyen-Age, gastronomie au Moyen-Age

- 28 mai : sortie à l'Abbaye de la Sauve

- visite du musée communal de Sauveterre de Guyenne

- visite de « Bordeaux de la 2<sup>de</sup> guerre mondiale » (avec les CM2).

Classe de CM2 :

- Visite à l'Abbaye de la Sauve
- Visite du château de Cadillac
- Visite de « Bordeaux de la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale » (avec les CM1-CM2)
- Projet parlement des enfants : création d'une loi sur le thème des dangers des réseaux sociaux
- Rencontre avec un député.

• Actions communes :

- Cycle 3 : Petits champions de la lecture : félicitations à Thelma et Maxime  
La soirée a attiré beaucoup de monde.
- Pour les cycles 3 : 12 mai 2026 ? demi-journée handicap, trois ateliers : la boccia, le ceci-foot, rugby fauteuil (ensemble des classes de cycle 3).
- Semaine de la nature : du 25 au 28 mai 2026 + 10 jours sans écrans : en attente d'informations.
- Randonnée de fin d'année (date à définir) : pour aller à Blasimon.
- Cycle piscine : Réunion pour l'organisation par la CPC « sport » le 23 avril pour les CE1 et CM2.  
Créneaux : lundi matin et jeudi après-midi pour 8 séances, 4 parents IEB volontaires.
- Fête à l'école jeudi 02 juillet : la fête de l'école sera une journée festive sur temps scolaire : réflexion pour associer les parents (à définir).
- 02 avril : présentation d'un projet cirque par les classes de 4<sup>e</sup> à la classe des CM1-CM2, pour la liaison école-collège.
- Fête médiévale de Sauveterre de Guyenne le 28 juin.
- Permis piéton (tous les CE1 et CE2) et permis internet (tous les CM1 et CM2) en lien avec la gendarmerie.

a) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

- Liaison grande-section/CP : en cours d'organisation.
- Liaison CM2/6<sup>ème</sup> : réunion d'information avec le principal du collège le 21 avril à 18h.  
+ conseil école-collège 22 juin.

Une journée de visite sera organisée pour les CM2 mi-mai.

### III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

Le PPMS Risques Majeurs a eu lieu le 24 février et s'est déroulé dans le calme.

Le 2<sup>ème</sup> exercice incendie inopiné sera organisé avant les vacances de printemps.

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative scolaire

Dernier relevé de compte :

Bénéfice du Marché d'hiver : 394.90 euros

Bénéfice photos de classe : 941.6 euros

Dépenses pour 2025-2026 : cotisation OCCE + assurance : 404.11 euro

Soldes du compte au 31/01/2025 : 5 077.73 euros

L'année prochaine, les commandes photos passeront par une plateforme en ligne.  
Date des photos de classe : 29 septembre 2026.

#### **IV) Organisation de la rentrée n+1**

- a) Point sur les effectifs actuels et prévision pour la rentrée 2026

Effectif actuel : 153 élèves (+1 à partir du 30 mars)

Année 2026-2027 :

CP : 14

Ce1 : 23

Ce2 : 26

Cm1 : 30

Cm2 : 39

Effectif prévision « haute » : 135 : prévision « basse » : 133. La variation s'explique par divers facteurs (arrivées ULIS, prévisions maternelle, départs d'élèves...)

L'école est concernée par une fermeture de classe suivant les syndicats. L'information n'est pas officielle.

#### **MAIRIE**

Le budget n'est pas encore voté. La volonté de la mairie est de pouvoir stabiliser le budget lié aux écoles.

#### **PERISCOLAIRE :**

Pas de remarques

#### **PARENTS D'ÉLÈVES :**

Quelles sont les modalités de prise en charge et d'information auprès des familles lorsqu'un accident/incident survient à l'école, que ce soit pendant le temps scolaire ou périscolaire (récréation, cantine)?

Temps scolaire : lors d'un accident corporel, l'enfant est soigné, protégé et la famille est prévenue, une déclaration accident est rédigée.

Accident avec des dégâts matériels : si l'enfant est responsable, c'est l'assurance de la famille qui est sollicitée. S'il y a un tiers, les assurances sont mises en relation.

Temps périscolaire : lors d'accident corporel, l'enfant est soigné, protégé et la famille est prévenue ainsi que les enseignants. Une déclaration d'accident est faite si les faits sont avérés.

Le protocole choc à la tête est affiché dans les bâtiments de l'école. L'appel au 15 est soumis à conditions. Il sera mis en ligne sur le digipad de l'école.

Fin du conseil d'école : 19h22

Le prochain conseil d'école aura lieu le 23 juin 2026

Fait à Sauveterre -de-Guyenne, le 24/03/2026

La Directrice,  
Présidente du Conseil d'Ecole  
Emmanuelle TOURAILLE

Le Secrétaire de séance :Mme BARDET